

Numéro 105

de mi-mai

à septembre 2019



SAINTE CLOTILDE 2019

FETE FORAINE

du vendredi 31 mai 16h30
au lundi 03 juin 19h

FETES DES VOISINS

le 30 mai 2019 dès 12h30

Samedi 1^{er} juin 2019

Fête foraine

dès 15h buvette
de 19h à 21h30

frites saucisses/merguez
dessert du comité des fêtes

18h30 Messe à l'église

20h30 Concert costumé à
l'église de la chorale du Cœur
enchanté et du Cœur en chœur
sur le thème de la Saint Jean

22h Retraite aux flambeaux
dans les rues de la commune

23h Feu d'artifice
sur le terrain communal
route de Berville

Dimanche 2 juin 2019

Fête foraine

dès 14h30 buvette
du comité des fêtes

FOIRE A TOUT

du comité des fleurs
parking de la salle
Kléber David
de 7h à 18h
restauration sur place

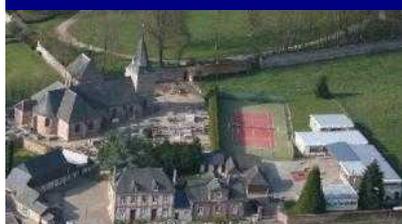
TRANSPORTS SCOLAIRES

Attention à partir du 27 mai jusqu'au
04 juin 2019 inclus, modifications des
transports scolaires, comme tous les ans.

Voir affiches dans les bus pour les
collégiens et lycéens.

Un A5 va être distribué aux Ouvillais
scolarisés aux Crayons d'Ouville.

L'arrêt du parking du centre bourg est
transféré au château.



BULLETIN MUNICIPAL

LE P'TIT OUVILLAIS

Dans ce numéro :

Vie municipale	2-9
Retour en images	9-10
Vie scolaire	11
Vie associative - Salle Kléber David - Etat Civil -	12-13
Festival des Rapiécés	14
Vie Pratique - Horaires utiles	15-16

NUMÉRO 105 : DE MI-MAI À SEPTEMBRE 2019

Magazine distribué à 275 exemplaires auprès de la
population ouvillaise et 10 exemplaires mis à disposition
en mairie

Directeur de publication : M. le Maire
Rédaction et conception :
secrétariat de mairie - commission communication

Crédits photos : mairie, Valérie PERROT, , Rapiécés.

Impression : Mairie d'Ouville l'Abbaye



EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2019

DEMISSION DU 1ER ADJOINT, MAINTIEN DU NOMBRE DE 4 ADJOINTS ?

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'acceptation de la démission de Monsieur Cabot Thierry de son mandat de conseiller municipal et donc de ses fonctions de 1^{er} adjoint, par Madame la Préfète au 04 janvier 2019. En conséquence, deux modalités sont possibles :

- la 1^{ère} consiste à monter en rang les Adjoints du tableau. Le conseil municipal doit alors décider du maintien du poste de 4^{ème} adjoint et procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, ou bien supprimer le poste de 4^{ème} adjoint et limiter par délibération le nombre d'adjoint à 3,
- la 2^{ème}, consiste à procéder à l'élection d'un nouveau premier adjoint parmi les membres du conseil municipal et les adjoints en place conserveront leur rang.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- 1/ de maintenir le nombre d'adjoints à 4,
- 2/ de remonter les adjoints en poste d'un rang et d'élire un 4^{ème} adjoint.
- 3/ de maintenir les indemnités des élus comme précédemment.

ELECTION DU 4ème ADJOINT

Monsieur le maire demande si des personnes sont candidates pour postuler au poste de 4ème Adjoint. Seule Madame Duhamel Christèle postule . Elle est élue 4ème adjointe à l'unanimité.

NOMINATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

- CCAS : Mme Duhamel Christèle prend la place de Mr Cabot Thierry,
- Suppléant Communauté de communes : Jacques Nemery, 1^{er} Adjoint,
- SIVOSS : Mr Lemerrier Jacques passe titulaire, Mr Toussaint Dany devient suppléant,
- syndicat scolaire Ouville l'Abbaye / Criquetot sur Ouville : Mr Lemerrier Jacques passe titulaire, Mr Toussaint Dany devient suppléant,
- mission locale Caux Austreberthe : Mr Toussaint Dany.

RGPD : ADHESION A ADICO

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 340€ HT (à payer une seule fois),
- la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 460 € HT et pour une durée de 4 ans,
- l'adhésion annuelle à Adico de 58€ HT.

Une remise de 25% sera appliquée sur la prestation initiale ainsi qu'une remise de 10% sur l'abonnement dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville et dans le cadre de l'adhésion d'au moins 50% des communes membres au dispositif DPO (Data Protection Officer) via l'ADICO.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

REPORT AU 1ER JANVIER 2026 DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences

« eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent reporter du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026 le transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour le report au 1er janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

SDE 76 : MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU D'ECLAIRAGE AU STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2018-0-76491-M1754 et désigné « stade de foot » dont le montant prévisionnel s'élève à 6 533.87€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 2994.69€ T.T.C. (mais avec la récupération de la TVA de 1088.98€ soit un coût net HT pour la commune de 1905.71€) Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus et de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 2994.69€ T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DEVIS ENTREPRISE DELAHAYE

Suite au conseil municipal du 09 novembre dernier, il avait été décidé de passer commande auprès de l'entreprise Delahaye de l'abattage d'un arbre route de Grossoeuve.

Or, après avoir passé commande, l'entreprise a rappelé pour signaler qu'une omission a été faite dans le 1er devis. En effet, il n'a pas été indiqué et chiffré le déblayage des branches.

Dorénavant, le devis s'élève donc à 425€ HT soit 510€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le nouveau devis présenté.

TRAVAUX INTERIEUR MAIRIE

Compte tenu que la durée de validité des offres arrive à son terme, il est nécessaire de décider la réalisation ou non des travaux à l'intérieur de la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les 3 lots aux entreprises concernées pour un montant 5757.50€ HT soit 6066.40€ TTC (il n'y a pas de TVA à appliquer sur le lot 6, Emergence-s étant une association d'insertion). Les crédits seront inscrits en fonctionnement au BP 2019 comme le préconise le percepteur.

Les travaux seront à réaliser en alternance entre la salle Kléber David (ADAP) et la Mairie sur la période du 24 juin au 31 août 2019. Messieurs Lemercier et Nemery reçoivent le représentant d'Emergence-s jeudi 07 février 2019 à 11h pour la visite des locaux et pour une autre demande de chiffrage de travaux.

SITE INTERNET

La commission journal/communication s'est réunie et propose de retenir l'entreprise The New Designer, pour un montant de 1495€ HT auxquels peut s'ajouter la somme de 350€ HT pour la création d'un logo.

Le coût de la maintenance annuelle avec le renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine sera de 250€ TTC après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la réalisation du site internet communal et du logo (pour avoir la même chartre graphique) à l'entreprise The New Designer pour 1845€HT.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ SDE 76 : l'étude sur le photovoltaïque démontre que ce n'est pas réalisable sur les bâtiments communaux proposés,

2/ illiwap : cette application permet d'adresser des messages ciblés aux administrés (mêmes aux personnes extérieures du moment qu'elles y sont abonnées) abonnées à la station de la mairie (transports scolaires, vigilance météo, ramassage ordures ménagères, ...) L'adhésion annuelle est de 120€ TTC. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à adhérer à cette application.

TOUR DE TABLE

Mme Leboucher : Madame Lebret Virginie demande qu'un miroir soit installé à la sortie du CR 17 à l'angle de la route du Ménillet afin de sécuriser la sortie des véhicules, la vitesse des usagers de la route du Ménillet étant excessive.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dany TOUSSAINT, Vice-Président de la commission finances, présente à la demande de Mr le Maire le compte administratif 2018 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes :	465 794.02€	Recettes :	72 493.51€
Dépenses :	468 563.49€	Dépenses :	29 545.49€
Déficit apparent :	-2 769.47€	Excédent apparent :	42 948.02€

En tenant compte du report de l'exercice antérieur, l'excédent total est de 172 401.45€.

Monsieur Leconte Olivier, Maire, sort de la salle et laisse Monsieur Toussaint Dany faire voter le compte administratif 2018 qui est approuvé à l'unanimité. Monsieur Leconte revient et remercie le conseil municipal pour son vote et sa confiance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Trésorier municipal, présente les mêmes résultats que le compte administratif 2018 de la Commune. Le conseil municipal l'approuve donc à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2019

Compte tenu des résultats du compte administratif au 31 décembre 2018, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit au budget primitif 2019 :

1068 excédents de fonctionnement capitalisés	39 064.97€
002 excédent antérieur reporté fonctionnement	116 299.45€
001 excédent antérieur reporté investissement	17 037.03€

TOTAL	172 401.45€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation telle que présentée.

SUBVENTION 2018 AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé de reconduire les subventions accordées en 2018, sauf pour l'ALCOA compte tenu que les Médiévales ne sont pas organisées cette année.

Concernant le Comité des Fleurs, la bâche de la serre a été détériorée et l'assurance adverse va proposer de rembourser 800€. Monsieur Marchais, Président du Comité des Fleurs, demande donc que les 800€ soient reversés à l'association qui se chargera de mettre la somme complémentaire l'année où la bâche devra être changée. Ces principes sont acceptés à l'unanimité.

INTERVENTION BATEAU DE BROTONNE 2019

Une journée d'intervention sur 2019 sera facturée 410€ TTC (contre 380€ en 2018) soit 2870€ TTC pour 7 jours.

L'augmentation est due à l'arrêt d'un financement que percevait l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de recourir aux services du Bateau de Brotonne pour 2019 et d'inscrire la somme de 2870€ au BP 2019.

Un courrier devra être envoyé aux riverains longeant la sente située derrière le lotissement des Oliviers pour les informer que cette dernière doit rester libre de toute emprise, ce chemin appartenant à la commune

ATTRIBUTION MARCHE « FAUCHAGE 2019 »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que 3 entreprises ont été consultées pour le fauchage des voiries communales. L'entreprise Savoye a répondu et propose 1968€ TTC pour deux passages (1956€ TTC en 2018 soit une différence de +12€). Les entreprises Tiercelin et Delahayes n'ont pas répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Savoye.

SDE76 : CHANGEMENT DE TOUS LES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2018-0-76491-M1592 et désigné « ensemble de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 62 024.28€ T.T.C. et pour lequel la commune

participera à hauteur de 21 806.54€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 21806.54€ T.T.C,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible;
- de recourir à un emprunt proposé par le SDE 76 pour financer ces travaux (pas d'emprunt pour le montant de la TVA) soit 11469.16€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

ADHESION AACD 2019

Compte tenu que le syndicat scolaire Criquetot sur Ouville/Ouville l'Abbaye ne fait plus appel aux services de l'AACD puisque les Temps d'Activités Péri-scolaires sont supprimés le syndicat n'y adhère plus. Chacune des deux communes peut prendre la décision d'y adhérer individuellement.

Pour l'année 2019, la participation pour la commune d'Ouville l'Abbaye s'élève à 1647.49€. En 2018, seul 1 enfant ouvillais a fréquenté une semaine le centre aéré proposé par l'AACD en été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à l'AACD compte tenu du peu d'enfant qui fréquente leurs activités.

CONTRAT AGENCE POSTALE

La délibération n°2016-24 créant un poste d'adjoint administratif n'est valable que pour 3 ans par conséquent elle arrive à échéance au 31/08/2019.

Afin de maintenir le deuxième poste à l'agence postale (celui occupé par Mme Sandras), il faut donc reconduire cette délibération pour 3 ans à nouveau.

Par conséquent et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C indice rémunération brut 348 indice majoré 326 pour effectuer les missions d'accueil à l'agence postale à temps non complet à raison de 20.54h mensuelles (mêmes conditions qu'actuellement), à compter du 01 septembre 2019,
- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel pour une durée déterminée de 3 ans,
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2019.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Un devis a été demandé à Emergence's. Ce dernier s'élève à 5550€ (pas de TVA).

Deux possibilités sont envisageables compte tenu du prix élevé du devis :

- 1/ les peintures sauf le plafond sont faites par Emergence's, Sébastien Cocquerez avec des bénévoles poncent le parquet et Pascal Lefebvre le vitrifie.
- 2/ les bénévoles peignent et poncent le parquet, Pascal Lefebvre vitrifie le parquet. Les fournitures étant payées par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser le devis présenté par Emergence's et par conséquent opte pour la 2^{ème} possibilité présentée (prévoir des crédits au BP 2019 pour l'achat des fournitures).

DEMANDE DE SUBVENTION CHEMIN DES FOIRES

Monsieur le Maire détaille les travaux à réaliser chemin des foires. Un devis a été demandé à DR pour information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les travaux à réaliser,
- décide d'inscrire au BP 2019 le montant figurant sur le devis de DR afin de solliciter une subvention auprès du Département,
- décide que compte tenu du montant du devis une consultation sera réalisée auprès de 3 entreprises.

PARTICIPATION AU SYNDICAT BASSINS VERSANTS 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du montant de la participation due au syndicat des bassins versants pour l'année 2019 soit 1562.67€. Tous les ans, cette somme est inscrite au budget communal, Monsieur le Maire propose donc que ce principe soit reconduit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire cette somme au BP2019.

PARTICIPATION AU SIVOSS 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du montant de la participation due au SIVOSS de Yerville pour l'année 2019 soit 10648.50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire cette somme au BP 2019.

CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAIRIE DE YERVILLE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES

La commune de YERVILLE propose de constituer un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie afin de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes dont sont également membres les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est conclu pour une durée d'un an. La commune de YERVILLE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement contractera avec l'entreprise titulaire pour les travaux qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- désigner la commune de YERVILLE représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué entre la commune de YERVILLE et les communes adhérentes,
- accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- nommer Mr NEMERY Jacques en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée,
- s'engager pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution.

POINT SUR LES TRAVAUX

- curage des caniveaux route de l'Abbaye fait,
- abattage de l'arbre route de Grossoeuve.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ 919.88€ d'économies ont été faits sur les travaux d'éclairage public accepté en 2018 :

2/ Pour le moment, la Région n'a pas encore de critère d'intervention de défini dans le cadre des subventionnements des abris-bus. Toutefois, si l'on souhaite en implanter un au Mesnil Roux il faut avoir l'accord de leur service.

3/ Lecture du courrier de Mr Ledard et Mme Prud'Homme adressé au Département concernant les ruissellements route de Lindebeuf. Monsieur Lemoine de la Direction des Routes assisté de Mr Degenne du service hydraulique du Département ont été rencontrés à ce sujet en présence de Mr Pérelle du SMBV mardi dernier.

4/ Lecture du courrier de Mr Ledard et Mme Prud'Homme adressé à Mr et Mme Cornillot concernant la défense incendie et le mauvais entretien du chemin d'accès à leur lotissement. Les travaux ont été réalisés sur la bâche et devront être validés par les pompiers. Tant qu'une association n'est pas créée, il ne peut pas y avoir de reprise.

5/ Caisse des dépôts et consignations : information annuelle des garants,

6/ Monsieur Toussaint a présenté le projet de logo et de site internet en demandant l'avis des conseillers municipaux. Des modifications sont demandées : des éléments de nature sont à ajouter devant le logo.

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Monsieur le Maire et Monsieur Toussaint précisent que la commission finances, lors des travaux préparatoires, a élaboré le budget 2019 sans augmenter les taux d'imposition .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux appliqués en 2018 sur 2019.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que malgré l'augmentation des bases tous les ans et le maintien des taux d'imposition communaux, les recettes diminuent. Ceci s'explique par le fait d'exonérations votées par l'Etat et compensées avec quelques années de retard.

SDE76 : EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE TOUS LES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet (changement de tous les luminaires d'éclairage public en LED pour économie d'énergie).

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT 11 469.16€, la commune préfinancera sur ses fonds propres la TVA de 10 337.38€

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme : 11 470€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « moyen / long terme » dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt : **11 470 €**

Taux actuel : **0.65 %**

Durée du crédit : **7 ans**

Modalités de remboursement : **annuel**

Type d'échéance : **échéances constantes**

Frais de dossier : **0€**

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.

Pour bénéficier des conditions ci-dessus, notre accord sur la proposition du Crédit Agricole doit lui parvenir par mail avant le 29/04/2019.

Au delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

Monsieur le Maire prend l'engagement au nom de la Collectivité :

d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune d'Ouille l'Abbaye pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

BUDGET PRIMITIF 2019

Messieurs Leconte et Toussaint présentent le budget primitif 2019.

Les investissements inscrits au budget 2019 sont étudiés en précisant que certains sont reconduits du budget 2018 et que les autres font suite aux différentes commissions. Certains d'entre eux nécessiteront l'obtention de subvention du Département ou de l'Etat pour leur réalisation.

Le budget primitif 2019 est arrêté en équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- DEPENSES :	580968€	- RECETTES :	580968€
--------------	---------	--------------	---------

Investissement :

- DEPENSES :	237204€	- RECETTES :	237204€
--------------	---------	--------------	---------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 tel que présenté.

Monsieur Toussaint précise qu'il va falloir réduire les investissements dans les années à venir. En effet, le fonctionnement est très serré comme il a pu l'être constaté lors du vote du CA 2018 et le BP 2019 est établi sur les mêmes bases. Donc, le seul moyen de garder de l'autofinancement c'est de diminuer les investissements.

Concernant les anciennes écoles, partie Dacé, le chauffage n'est mis qu'occasionnellement et lors de fortes baisses des températures. Pour la partie Jules Ferry, le chauffage est maintenu pour les dames travaillant à la Poste et pour le reste du bâtiment il est soit coupé soit très faiblement actionné pour la partie bibliothèque/théâtre. Jacques Nemery veille toutes les semaines aux thermostats.

Concernant la nouvelle école, Monsieur le Maire aimerait que la façon d'établir le budget et de définir les participations communales évoluent. En effet, dans les autres syndicats, les participations sont calculées au nombre d'habitants ou au potentiel fiscal ou à la superficie de la commune ou avec une combinaison de tous ces éléments. Il faudrait donc arriver dans les années à venir à définir des critères précis pour le calcul de la participation ouvillaise et criquetotaise. En fonction des montants calculés, le syndicat scolaire Ouville l'Abbaye/Criquetot sur Ouville établirait un budget en fonction des sommes versées et non l'inverse. Ce nouveau mode de fonctionnement pourrait permettre d'éviter les mauvaises surprises en fin d'année civile pour les communes.

TARIFS LOCATION SALLE KLEBER DAVID ET VAISSELLE CASSEE AU 01/01/2020

A partir de juillet 2019, il va être possible pour les Ouvillais de louer la salle KD pour le 1er semestre 2020. Il est donc nécessaire de décider dès à présent si les tarifs pratiqués sont maintenus ou augmentés. Il est rappelé les tarifs appliqués sur 2019.

Monsieur Lemercier soulève le problème de la surchauffe de la salle lors des locations/prêts.

Il est décidé de rencontrer l'entreprise concernée pour mettre en place un système de chauffage par palier afin de maintenir la salle à 18/19°C lors des locations et prêts aux associations et passer à 21°C lors de l'utilisation par le Club du 3^{ème} âge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les prix de la location de la salle Kléber David à compter du 1^{er} janvier 2020 et de maintenir ceux de la vaisselle cassée.

URBANISME

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du dépôt d'un Certificat d'Urbanisme (CU) pour 3 parcelles à construire, route de grossoeuvre. Lors de la dernière demande de CU, pour la même parcelle, la DDTM l'a rejetée, prétextant que la parcelle est en dehors de la zone urbanisée de notre commune.

La commune étant en RNU, il n'y a donc pas de zonage. Toutefois, la DDTM a instauré son propre zonage ce qui pose problème pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Concernant ce CU, la DDTM conclut donc que la situation géographique des terrains est en dehors de la partie actuellement urbanisée de la commune « P.A.U »

Monsieur le Maire indique que l'article L. 111-1-2, 4^o du code de l'urbanisme permet de déroger dans les communes soumises au RNU, à la règle d'urbanisme en continuité des bourgs, hameau et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes dans les conditions définies au 4^e de l'article L111.1.2 du code d'urbanisme, si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages.

Il précise que l'article L111.1.2 (4) du code de l'urbanisme octroie la possibilité d'autoriser des constructions ou installations à l'extérieur de la PAU, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcoût important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L110 du code d'urbanisme.

Mr le Maire présente les raisons de l'intérêt pour la commune, à savoir :

- L'installation de nouveaux ménages présente un grand intérêt pour la commune, en contribuant à la lutte contre le dépeuplement des communes rurales, et aussi en utilisant pleinement les possibilités de la nouvelle école du syndicat scolaire,
- Le terrain se situe en continuité des maisons existantes,
- Les réseaux d'eau et d'électricité se trouvent à proximité,
- L'aménageur a déjà réalisé, à ses frais une réserve permettant de lutter contre les incendies,
- La commune ne subit pas de pression due au développement démographique,
- Que le demandeur a répondu à la demande de la commune en intégrant dans son projet une fermeture végétale sous forme d'une haie à créer,
- Que la parcelle n'est plus exploitée en terre agricole,

- Que cette extension de l'urbanisation permet à la commune de répondre à l'augmentation de la population de façon cohérente avec les règles fixées par le SCOT.

Madame Langlois regrette la répétition des demandes d'urbanisme présentées par cette personne.

Monsieur Dodelin rappelle que le conseil municipal avait déjà émis, en mars 2016, un avis défavorable sur ce même dossier. Il déplore la façon d'agir du demandeur et ne comprend pas les échanges de chemins faits entre la commune et Mr Deve.

Monsieur Lemerrier souligne qu'il y a des terrains plus adéquats à être urbanisés dans le village.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec 1 voix contre (Mr Dodelin, 7 abstentions (Mme Prud'Homme, Mme Herlidou, Mme Duhamel, Mme Leboucher, Mr Toussaint, Mme Langlois, Mr Lemerrier) et 4 voix pour (Mr Nemery, Mr Borin, Mr Leconte, Mr Bloquel) :

- D'avaliser la demande de CU pour ces 3 parcelles,
- De solliciter une dérogation aux limitations énoncées à l'article L111.1.2 du code de l'urbanisme par la demande de CU désigné ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

Des ados sont montés sur le toit des écoles (complexe cantine/salle de motricité). Il va donc falloir mieux clôturer cet espace et envisager l'achat de caméras à déclenchement de mouvements (attention aux panneaux d'informations et aux déclarations à réaliser au préalable).

Retour en images



Abattage arbre route de Grossoeuvre

11 février 2019

L'entreprise Delahaye a abattu un arbre gênant pour les entrées et sorties de propriétés route de Grossoeuvre.



Curage de caniveaux

À partir du 22 novembre 2018

L'entreprise Savoye a réalisé le curage du caniveau des eaux pluviales le long de la route de l'Abbaye du chemin de Baudribosc à l'impasse des 4 chemins.

Ces travaux ont été réalisés dans le but d'éviter la sur-verse des caniveaux sur la route départementale lors de fortes précipitations



Départ à la retraite

08 mars 2019

Une manifestation de sympathie a été organisée en l'honneur de Mme Rouet Martine à l'occasion de son départ à la retraite, dans les locaux de l'ancienne cantine. Elle était en fonction depuis 2005 à l'agence postale.

Alcoa : Printemps des poètes

16 mars 2019

Au programme: jeux poétiques, rédaction de poèmes, expositions des travaux des écoles,...

Cette manifestation s'est achevée autour d'un goûter offert par l'Alcoa.



Club du 3ème âge : repas de printemps

30 mars 2019

Le club organisait son traditionnel repas de printemps avec 37 convives à la salle Kléber David.

Le président, Clotaire Lebret, a mis à l'honneur les doyens : Mr Dodelin Daniel (87 ans) et son épouse Marie-Thérèse (83 ans).

Les repas commandés ont été portés aux personnes absentes pour raison médicale.



Stade de Foot

Suite à la chute d'un arbre au stade de foot en décembre 2018, l'entreprise Normaclo a réparé la main courante. Reste au SDE76 d'enfouir le fil servant à alimenter les éclairages.

Ces travaux ont été pris en charge par l'assurance communale.



Comité des fêtes : chasse aux oeufs

22 avril 2019

21 enfants du village se sont donnés rendez-vous pour ramasser les chocolats de Pâques !

Petits et grands ont ensuite partagé une collation !



La marche des Anges (association en souvenir des enfants emportés par la méningite)

27 avril 2019

La marche des Anges a fait un arrêt à Ouville l'Abbaye le 27 avril 2019. Les participants et le marcheur de l'extrême Gérard Bertin ont été accueillis par Monsieur le Maire. Un buffet de ravitaillement et des rafraîchissements les attendaient à la cantine de l'ancienne école.



Rencontre Inter générationnelle

Les parents d'élèves élus en collaboration avec les instituteurs *des Crayons d'Ouville*, le club du 3ème âge Ouvillais et des p'tits bouts de laine de Criquetot ont organisé une rencontre inter générationnelle à la salle Kléber David. Cette manifestation a été un moment très convivial entre enfants, parents et anciens avec jusqu'à 80 personnes présentes. La tombola a remporté un franc succès. Les parents d'élèves élus remercient chaleureusement les deux clubs ainsi que toutes les personnes qui sont venues pendant cet après midi.



Vie scolaire



DEPART A LA RETRAITE

Charline Angrand, agent de restauration scolaire

le 07 février 2019 18h30 école les Crayons d'Ouille

Après 19 années employée par le syndicat scolaire, Mme Charline Angrand a fait valoir ses droits à la retraite le 01 février 2019.

Une manifestation a été organisée pour la mettre à l'honneur. Monsieur Courtois, Président du syndicat scolaire, dans son discours a souligné, ses compétences en tant qu'agent de service public, toujours disponible et volontaire auprès des enfants comme des parents et de ses collègues. Des présents lui ont été remis et la manifestation s'est clôturée par le partage du verre de l'amitié.

Mme Angrand profite de ce P'tit Ouvillais pour remercier les personnes qui ont participé au départ de sa retraite.



SYNDICAT SCOLAIRE CRIQUETOT SUR OUVILLE / OUVILLE L'ABBAYE

Suite à la démission de Mr Cabot Thierry du conseil municipal d'Ouille l'Abbaye, il a été nécessaire de revoir les élus ouvillais siégeant au syndicat scolaire. Lors du conseil municipal du 04 février 2019, il a été décidé de nommer comme titulaires : Mrs Leconte Olivier et Lemerrier Jacques ainsi que Mmes Langlois Hélène et Herlidou Malika, et comme suppléants : Mme Prud'Homme Aline et Mr Toussaint Dany. Lors du Comité Syndical du 04 avril 2019, Madame Langlois Hélène a été élue Vice-Présidente du Syndicat scolaire Criquetot sur Ouville/ Ouville l'Abbaye.



CARNAVAL

Le carnaval s'est déroulé le 02/04/2019 après midi.

Les élèves déguisés accompagnés de leur enseignant ont déambulé dans les rues de Criquetot sur Ouville.

L'après midi s'est achevé avec le partage d'un goûter de crêpes.



SORTIE SCOLAIRE

AU CIRQUE GRUSS

01 MARS 2019

Tous les écoliers des *Crayons d'Ouille* se sont rendus à une représentation de cirque au Havre.



SAMEDI 15 juin 2019

à CRIQUETOT sur OUVILLE



Vie associative

CLUB DU 3è AGE

13 juin 2019 et 17 septembre 2019
à 14h00 Salle Kléber David
Après-midi jeux et goûter

21 septembre 2019 midi
Repas à la salle Kléber David

ALCOA

Suite à l'Assemblée Générale de l'ALCOA, il a été décidé de changer les horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 07 janvier 2019 :

- mercredi de 18h à 19h30,
- samedi de 10h30 à 12h30.

Ateliers d'Ouville

dimanche 30 juin 2019
Spectacle à la salle des Vikings d'Yvetot
à partir de 17h00

Comité des fleurs

Inscriptions au vide grenier du 02 juin 2019
les 24 et 31 mai 2019
entre 17h et 19h en Mairie
3€/m

Vous munir de votre carte d'identité et de la liste des objets à vendre.

Comité des fêtes

21 juin 2019 en soirée
Dans la cour de l'ancienne école maternelle
Fête de la musique
avec le groupe "Heaven's Call" duo Soul-Pop
dès 20h30
karaoké, buvette et restauration sur place

Office du Tourisme de Yerville

21 mai 2019 à 14h
Parking salle Kléber David
Randonnée sur Ouville l'Abbaye 8kms
Partage du verre de l'amitié
au retour à la salle Kléber David

15^{ème} Biennale artistique et culturelle

du vendredi 11 au dimanche 20 octobre 2019

Salle David Kléber

L'équipe organisatrice de la biennale 2019 s'est remise au travail depuis le début d'année pour proposer une nouvelle exposition haute en couleur et en diversité.

La 15^{ème} biennale artistique et culturelle regroupera les œuvres de plusieurs peintres et sculpteurs ainsi que les travaux des enfants scolarisés aux Crayons d'Ouville.

Syndicat Apicole de Haute Normandie -SAHN-

Les apiculteurs souhaitant recueillir des essaims d'abeilles en 2019 sur l'ancien canton de Yerville sont : M. GUERILLON Didier Amfreville les Champs 06.73.39.89.33 et M. KOSIATEK Thierry Auzebosc 06.72.64.64.37

Tournoi Bruno Lecoq
02 juin 2019

Tournoi de Sixte
Dimanche 09 juin 2019

Assemblée Générale
14 juin 2019
19h salle Kléber David

Feu de la Saint Jean
Samedi 06 juillet 2019
À partir de 19h00

ASOA

Réservations et inscriptions auprès de :

- Hermier Jean-Pierre : 02.35.56.90.65,
- Ficet Philippe : 06.63.43.16.05,
- Eliot Julien : 06.12.78.66.77

Saison 2019-2020

L'ASOA recherche des dirigeant(e)s, joueurs(euses),
seniors et vétérans.

Formation d'une équipe féminine U8-U9 nées en 2011-2012

Des débutant(e)s né(e)s en 2013-2014

Pour toutes informations ou inscriptions contactez :

Mr Hermier Jean-Pierre : 02.35.56.90.65,

Mr Ficet Philippe : 06.63.43.16.05.

Salle Kléber David

Les réservations de la salle Kléber David pour le 1^{er} semestre 2020 débuteront à compter du 24 juin 2019 pour les Ouvillais. A partir du 15 juillet 2019, les extérieurs pourront réserver.

Etat Civil

Toutes nos félicitations aux heureux parents :

- de Léon CORNILLOT né le 17/12/2018 (rectificatif),
- de Rafaëlle VALLEE née le 01/02/2019,
- de Edouard CHAUVEAU né le 01/03/2019,
- de Antoine CARDIN né le 18/03/2019,
- de Charlie DUVAL né le 20/03/2019.

Toutes nos condoléances à la famille de :

- Monsieur Maurice BAILHACHE décédé le 30/03/2019.

Eclairage Public

Le conseil municipal ayant décidé du changement de tous les luminaires d'éclairage public en LED sur 2019, il ne sera pas procédé aux réparations d'éventuelles pannes.

Festival des Rapiécés



Présentation de l'édition
des 23-24-25 août 2019

Le festival des Rapiécés, organisé par les associations Au bout du bitume et Anim ta route, ainsi que des électrons libres, revient pour sa quatrième édition les 23, 24 et 25 août 2019 à Ouville l'Abbaye (76).

Un événement familial et festif pour finir l'été en beauté avec une programmation variée, pour petits et "grands" adultes : théâtre, conte, concerts, fanfare, village associatif et animations. De quoi s'occuper en journée et festoyer en soirée devant des concerts alternant reggae, rock, chanson, dub ou encore électro swing...Et pour étancher sa soif et sa faim, un espace bar et restauration vous attendent sur place avec des produits locaux! Spectacles chez l'habitant.

Pour plus d'informations concernant la programmation :

Spectacles :

Une pièce de théâtre de la Cie Mag'a ri

Des contes d'Antoine de la ferme Au fil des saisons

Deux spectacles de la Cie Crapaud (Von Griffonobel et Peach) : contes et art de rue

Une pièce de la Youle Cie : "Les pieds dans le plat"

Un conte de Caroline Avenel

Des ateliers et animations : maquillage, friperie, photomaton, sérigraphie, animation récup'....

Village associatif

Concerts : Kinkeliba / Shifumi orkestar / Joke / Echo doppler / Soda et les maquisards et encore d'autres à venir!

Prix d'entrée :

Week-end 15 euros (10 euros en prévente)

Journée : 10 euros

gratuit pour les - de 12 ans

prix libre le dimanche

Possibilité de nous rejoindre pour être bénévole! nous contactez sur la boîte mail lesrapieces@laposte.net

Parking et camping sur place



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE VOUS INFORME

Plateau de **CAUX**
Doudeville Yerville
Communauté
de communes

À RECYCLER

EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL,
PAPIER-CARTON



PAPIERS, EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTELLES ET FLAONS
EN PLASTIQUE

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE *

* EMBALLAGES EN PLASTIQUE, BLISTERS, BARQUETTES
EN POLYSTYRENE, BOTTES PLASTIQUE, EMBALLAGES
SOUS VIDE, POTS YAOURTS...



EMBALLAGES
EN METAL



À RECYCLER

EMBALLAGES
EN VERRE



BOUTELLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE
(sauf les couvercles à jeter dans le sac jaune)



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

Tel. 02 32 70 43 54 - www.plateaudECAUX.fr

#SUIVEZMOI
sur CITEO.COM

Plateau de **CAUX**
Doudeville Yerville
Communauté
de communes

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**



STOP AUX ERREURS DE TRI PLACE AUX ECONOMIES

Pour mémoire :

Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés.

Il ne faut pas les imbriquer les uns avec les autres.

Dans le sac jaune, il ne faut surtout pas jeter les déchets ci-contre :

LES INTERDITS DANS LE SAC JAUNE

- PAS DE RESTES ALIMENTAIRES
- PAS DE TEXTILES, NI CHAUSSURES
- PAS DE JOUETS (MÊME EN PLASTIQUE)
- PAS DE MOUCHOIRS, NI ESSUIE-TOUT
- PAS DE PAPIERS PEINTS
- PAS DE SACS ASPIRATEUR
- PAS DE LITIÈRES ANIMALES
- PAS DE DÉCHETS DANGEREUX :
SERINGUES, PRODUITS TOXIQUES...

HORAIRES ETE 2019

PLATEFORMES DE SAINT LAURENT EN CAUX ET D'HARCANVILLE

DECHETTERIES DE DOUDEVILLE ET D'YERVILLE

Plateforme d'Harcanville (du 1 avril au 26 octobre) Horaires d'été Rue de la Gare

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 19h
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi		13h30 - 19h
Vendredi		13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Plateforme de St Laurent en Caux (du 1 avril au 26 octobre) Horaires d'été ZA de Saint Laurent

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		13h30 - 19h
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Déchetterie de Doudeville (du 1 avril au 26 octobre) Horaires d'été Rue du Val D'Auge

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi	9h - 12h	13h30 - 19h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Déchetterie d'Yerville (du 1 avril au 26 octobre) Horaires d'été 951 rue Notre Dame de Pontmain

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 19h
Mardi		13h30 - 19h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi		13h30 - 19h
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Horaires utiles

LA MAIRIE

50, route de Criquetot
Tél : 02.35.56.90.03
Fax : 02.32.70.09.24



Courriel : mairie@ouvillelabbaye.fr

Site internet : indisponible pour l'instant

Lundi et jeudi : 14h à 16h et vendredi: 17h à 19h

Période vacances scolaires : vendredi : 17h à 19h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

LA POSTE

Route de Berville
Tél : 02.35.56.90.60



Du lundi au vendredi :

10h - 11h45

14h - 15h15

samedi : 9h - 11h15